

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS DE TRAVAUX DE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE ET USEES
ROUTE DE LA MESALIERE**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise RAMPA TP, en date du 19.02.2024, afin de réaliser les travaux de branchement d'eau potable et eaux usées Route de la Mésalière.

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération sur la Route de la Mésalière effectués par l'entreprise RAMPA TP, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 29/02/2024 au 09/03/2024 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur la Route de la Mésaslière pour permettre la réalisation des travaux de branchement d'eau potable et eaux usées.

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- Sens des Points de repères (PR) décroissants
- Circulation alternée manuellement
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds
- Interdiction de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds
- Vitesse limitée à 30km/h

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise RAMPA TP.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valleiry ;
- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise RAMPA TP

Fait à Chênex, 20.02.2024

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES.



Plo le Maire
le 1^{er} adjoint
Léon Duval

RAMPA TP Savoie
Nicolas OUVRIER BUFFET
Zone de Malchamps
156 Allée des charbonniers
74160 FEIGERES
Tél. : 0609426903
Fax : 0450048673
Courriel : dict.nouvrier-buffet@rampa.fr

MAIRIE Service Technique Voirie, Eau potable
CHEF LIEU
74520 CHENEX

Le 19/02/2024

Objet : **Information préalable à des travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux sur la commune de CHENEX.

Veillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Branchement AEP et EU

Emplacement : Route de la mesalière 74520 CHENEX

Début du chantier : 29/02/2024

Conformément à la réglementation en vigueur, une DICT sous la référence 2024021906817D a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

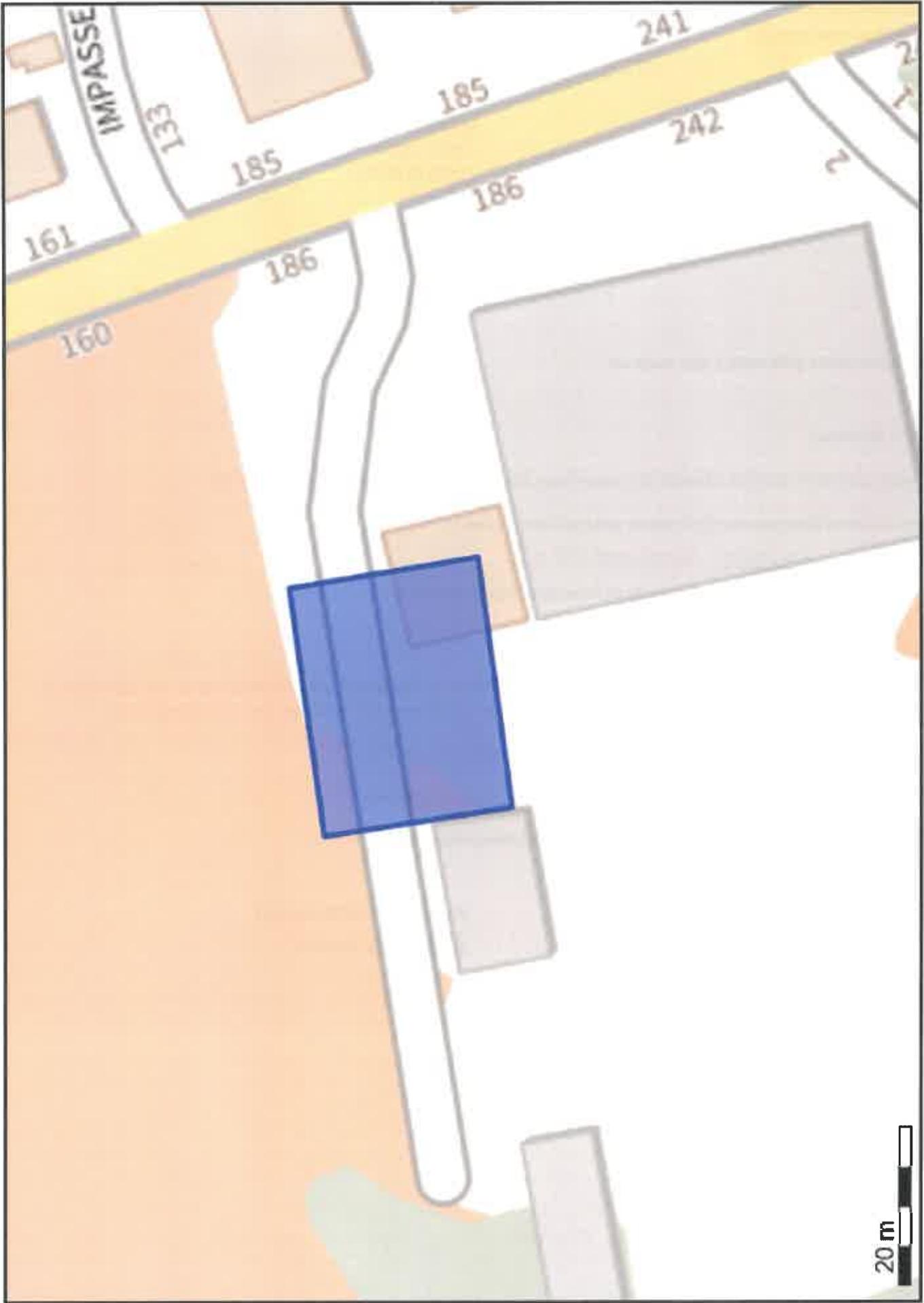
Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Nicolas OUVRIER BUFFET

 Sogelink[®]





(46.103169 5.993209);(46.102955 5.993257);(46.102994 5.993670);(46.103208 5.993619);(46.103169 5.993209);



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802550705



Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **OUVRIER BUFFET** Prénom : **Nicolas**
Dénomination : **RAMPA TP Savoie** Représenté par :
Adresse Numéro : **156** Extension : Nom de la voie : **Allée des charbonniers**
Zone de Malchamps
Code postal **7 4 1 6 0** Localité : **FEIGERES** Pays : **France**
Téléphone **0 6 0 9 4 2 6 9 0 3** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **dict.nouvrier-buffet@rampa.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Route de la mesalière**
Code postal **7 4 5 2 0** Localité : **CHENEX**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Branchement AEP et EU**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **2 9 0 2 2 0 2 4** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **1 0** Date de début de réglementation **2 9 0 2 2 0 2 4**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

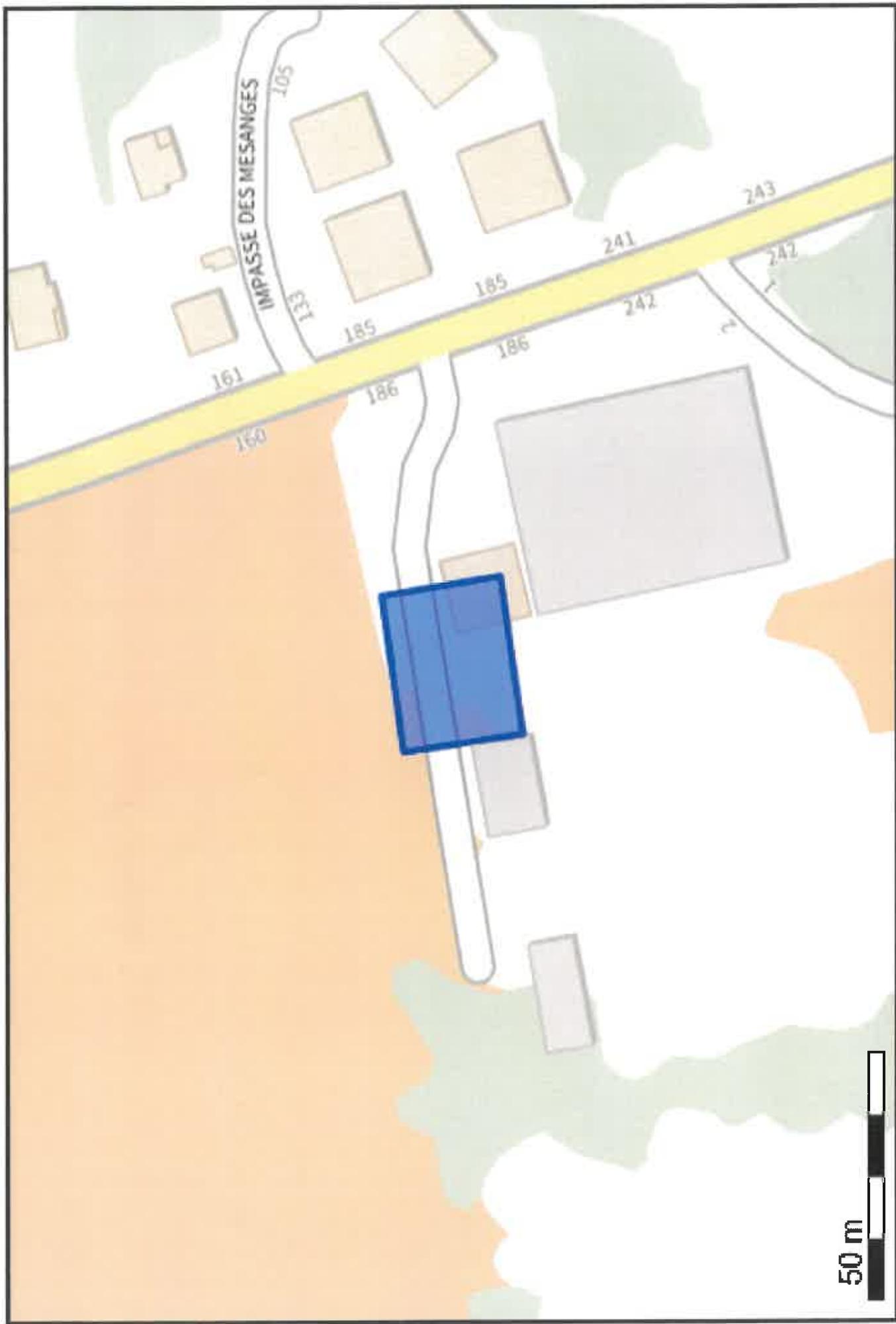
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **FEIGERES**

Le : 1 9 0 2 2 0 2 4

Nom : **OUVRIER BUFFET** Prénom : **Nicolas** Qualité :

 Sogelink



(46.103169 5.993209);(46.102955 5.993257);(46.102994 5.993670);(46.103208 5.993619);(46.103169 5.993209);